RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT
TECHNIQUE DE 1ère CLASSE
-SESSION 2015-

L'examen professionnel d'adjoint technique de 1ère classe a été organisé, pour la quatrième fois, en 2015 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé cet examen pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

L'examen professionnel d'adjoint technique de 1ère classe est ouvert aux adjoints techniques territoriaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.

L'examen professionnel d'adjoint technique de 1ère classe

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 3 novembre 2014 :

Période d'inscription	24 novembre 2014 au 12 décembre 2014
Période de dépôt des dossiers	24 novembre 2014 au 19 décembre 2014
Epreuve écrite	24 juin 2015
Jury de pré-admission	10 septembre 2015
Epreuves pratiques	19 octobre au 13 novembre 2015
Jury d'admission	19 novembre 2015

Conformément à l'article 7 de l'arrêté n° 2014-193, le jury était composé de neuf membres de chacun des collèges suivants (3 membres par collège) :

- Elus
- Personnalités qualifiées
- Fonctionnaires territoriaux.

1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données des sessions 2011 et 2014 de l'examen professionnel d'adjoint technique de 1ère classe organisés par le Centre de Gestion de la Martinique.

Centre de Gestion de la Martinique-session 2011-

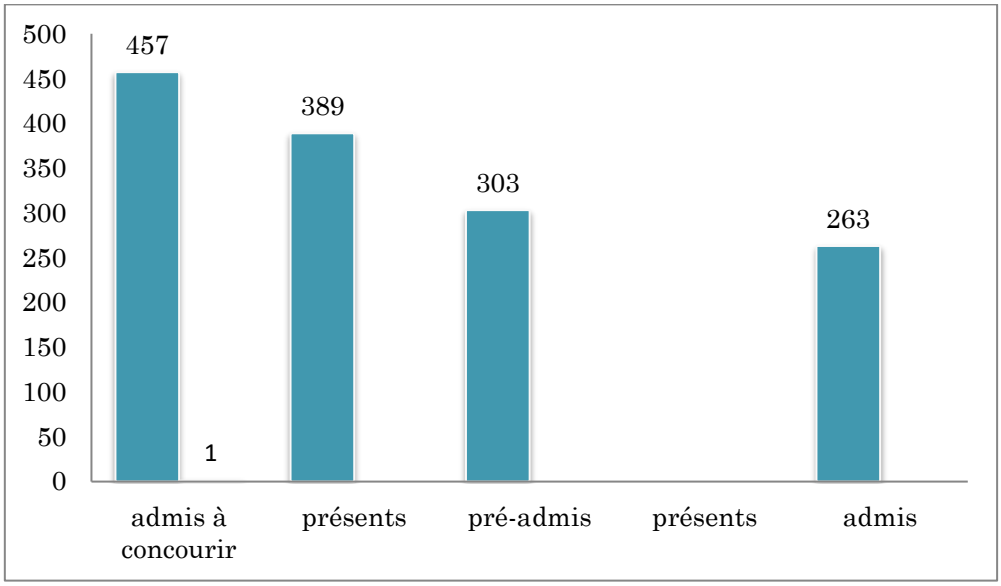

Centre de Gestion de la Martinique-session 2014-

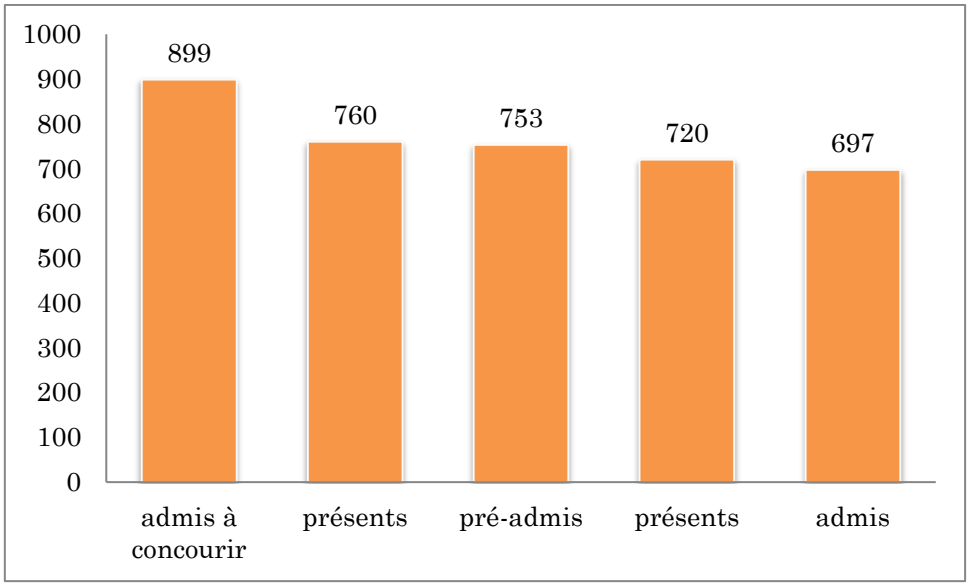

☒ Le profil des candidats

Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 46 et 55 ans (63 %).

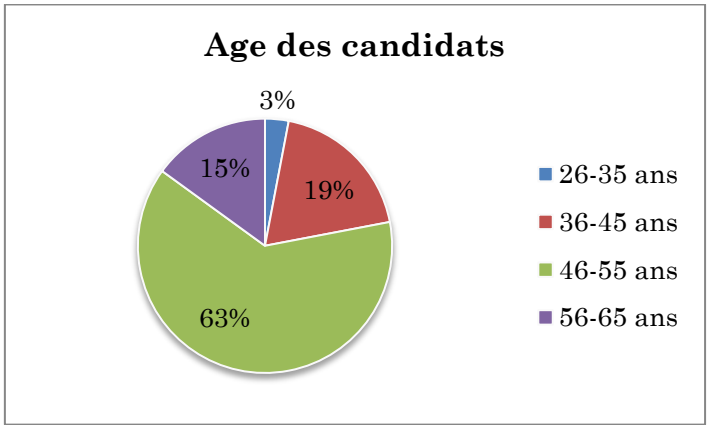

Les femmes sont très largement représentées, elles sont 79 % à s'être présentées à cet examen professionnel.

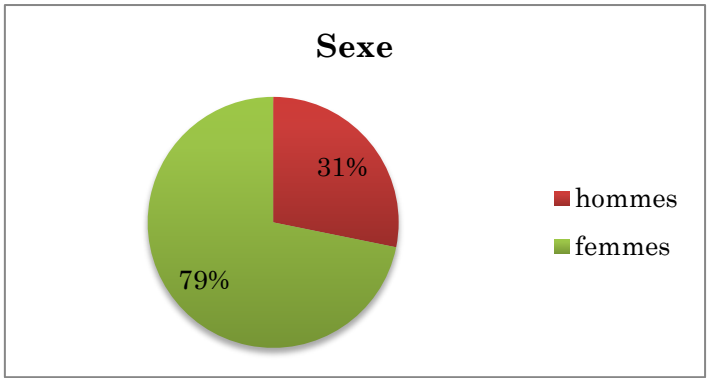

- La situation professionnelle :
  - 100 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale.

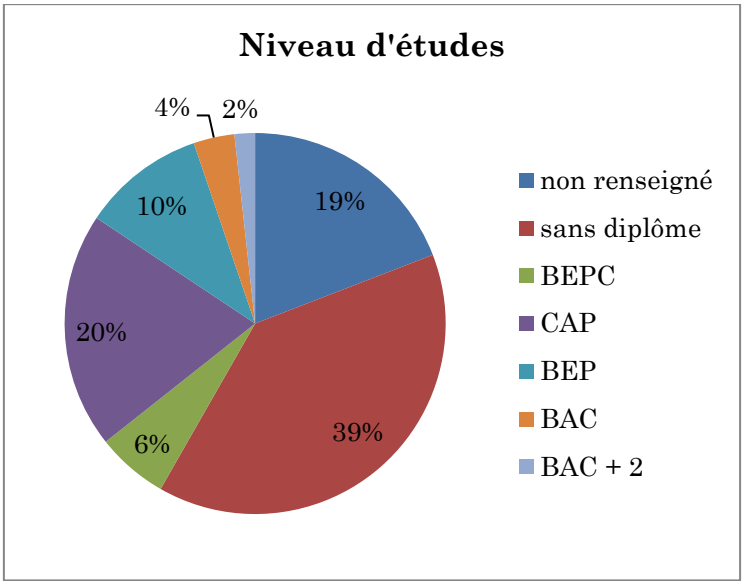

2. Epreuve de pré-admission

.Les candidats subissent une seule épreuve écrite de pré-admission.

2.1. Nature de l'épreuve

Les candidats subissent une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat *(durée 1h30 ; coefficient 2).*

Concernant le déroulement de l'épreuve, les candidats ont été convoqués le 24 juin 2015, sur un seul site à **l'AFPA Hôtel Ecole**, dans 3 spécialités : « Environnement hygiène », « Mécanique, électromécanique » et « Restauration ».

- 115 candidats ont été admis à concourir,
- 104 candidats étaient présents à l'épreuve,
- Les absents (11) représentent 10 % des candidats admis à concourir.

2.1.1 Evaluation de l'épreuve écrite de pré-admission

❖ *Niveau des candidats*

Les correcteurs ont déploré :
✓ Un niveau d'orthographe insuffisant
✓ Une méconnaissance des opérations de calcul en mathématiques permettant de répondre aux questions
✓ Une méconnaissance de l'environnement territorial

Les correcteurs ont proposé :
Une meilleure prise en compte des difficultés des candidats par :
✓ le biais d'une formation adaptée : étalée sur une plus longue période et, par groupes de niveaux ;

2.2. Réunion du jury de pré-admission

2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury de pré-admission a déclaré, 95 candidats pré-admis sur les 104 présents soit 91.34 % des candidats, à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1ère classe.

Nombre de candidats pré-admis	Seuil d'admissibilité
95	5/20

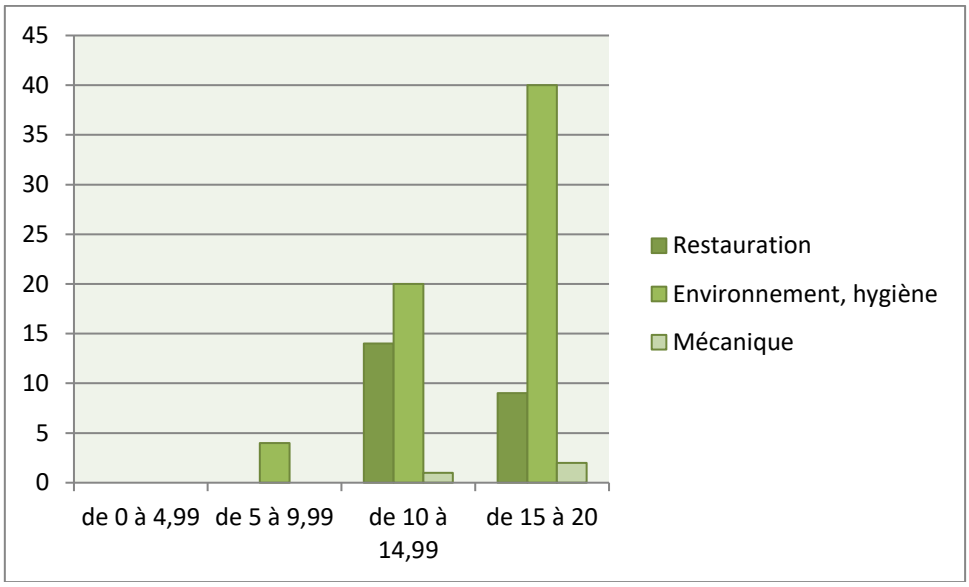

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite de pré-admission n'ont révélé aucun incident particulier.

3. Epreuve d'admission

Les candidats subissent une seule épreuve d'admission.

Le CNFPT a mis en place une préparation à l'entretien avec le jury à l'attention des candidats pré-admis.

Les thématiques abordées étaient les suivantes :

a. méthodologie
b. conseils sur les postures
c. projet professionnel : définition du projet, maîtriser son projet
d. mise en situation face à un jury.

La formatrice a échangé avec les candidats ayant choisi la spécialité « environnement hygiène », sur l'utilisation du chariot de nettoyage et leur a rappelé les précautions d'usage en matière d'hygiène et de sécurité.

En revanche, cette démarche n'a pu être proposée aux candidats des 2 autres spécialités (« mécanique-électromécanique » et « restauration »).

Concernant le déroulement de l'épreuve, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, du 19 octobre au 13 novembre 2015.

3.1. Nature de l'épreuve

Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité (coeff. 3).
La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures.

- 95 candidats étaient pré-admis,
- 90 candidats étaient présents à l'épreuve.

Le CNFPT a mis en place une préparation à l'entretien avec le jury à l'attention des candidats pré-admis.

Les thématiques abordées étaient les suivantes :

a. méthodologie
b. conseils sur les postures
c. projet professionnel : définition du projet, maîtriser son projet
d. mise en situation face à un jury.

La formatrice a échangé avec les candidats ayant choisi la spécialité « environnement hygiène », sur l'utilisation du chariot de nettoyage et leur a rappelé les précautions d'usage en matière d'hygiène et de sécurité.

En revanche, cette démarche n'a pu être proposée aux candidats des 2 autres spécialités (« mécanique-électromécanique » et « restauration »).

Concernant le déroulement de l'épreuve, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, du 19 octobre au 13 novembre 2015.

3.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 86 candidats admis sur les 95 présents soit 90.52 % des candidats, à l'examen professionnel d'adjoint TECHNIQUE de 1ère classe.

Nombre de candidats admis	Seuil d'admissibilité
86	10/20

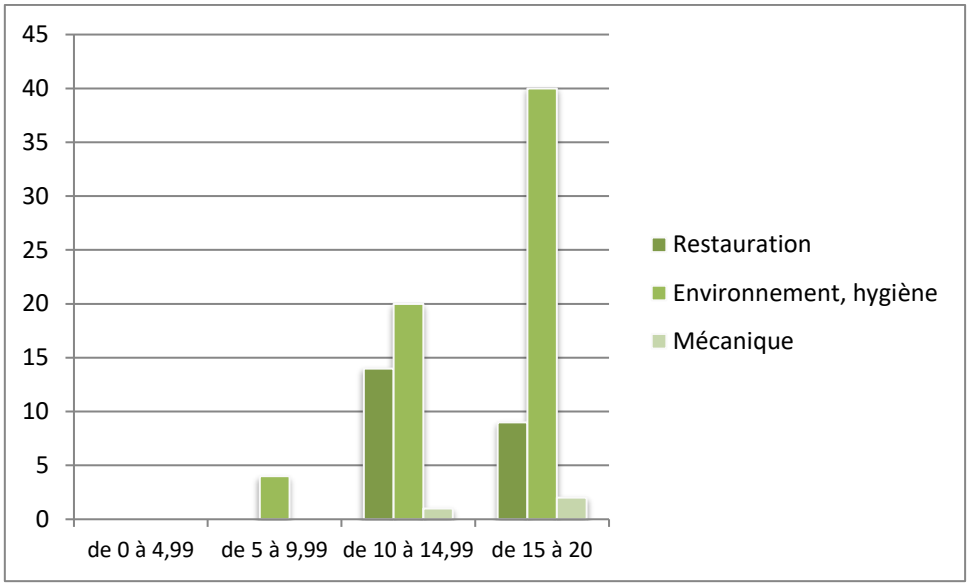

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve orale d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.

Analyse et conclusion

Les examinateurs ont jugé le niveau des candidats moyen voire insuffisant concernant la connaissance des missions du cadre d'emplois et de l'environnement territorial.

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la règlementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respectée.

Le président de jury,